

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la réunion du 24 février 2015 – 19 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire**.

Date de la convocation : 17 février 2015.

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GOTTO Noël, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : COLLINET Christophe (pouvoir à Sylvie BALAY DUMONTEIL), GIRAUD Maël (pouvoir à Roland PONCHON), LAFONTAINE Matteo.

Public : Mme MONOD Frédérique, Mme VIDAL Michelle.

Secrétaire de séance : PONCHON Roland.

◆ **BUDGET COMMUNAL**

- Vote du compte administratif 2014,
- Divers.

◆ **GESTION DU PERSONNEL**

- Fin du contrat aidé de l'employé communal,
- Divers.

◆ **INTERCOMMUNALITE**

- Quel avenir pour l'intercommunalité : ne doit-on pas l'anticiper ?
- Divers.

◆ **DIVERS**

- Mise en place d'une régie pour la facturation des photocopies,
- Elections départementales : états de présence du bureau de vote,
- Divers.



M. le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2015.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2015, avec 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

◆ **BUDGET COMMUNAL**

> Vote du compte administratif 2014

Distribution d'un exemplaire de la délibération sur le compte administratif 2014 et d'un exemplaire du tableau comparatif Budget/Réalisé détaillé par chapitre en Fonctionnement et Investissement, aux membres du Conseils.

M. le Maire reprend un par un l'ensemble des articles dépenses et recettes, en Fonctionnement et en Investissement, puis il fait part au Conseil Municipal du Résultat du compte Administratif 2014 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		18 253,38		1 211,42		
Opérations de l'exercice	147 487,70	185 746,02	48 110,94	57 298,59		
TOTAUX	147 487,70	203 999,40	48 110,94	58 510,01		
Résultat de clôture		56 511,70		10 399,07		66 910,77

Conseil Municipal du 24 février 2015

L'excédent de fonctionnement de 56 511,70 €uros sera affecté au compte 1068 en recettes Investissement 2015 pour un montant de 18 992,65 €uros et le solde de 37 519,05 €uros sera repris en excédent de Fonctionnement 2015 au compte 002.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par M. PONCHON Roland, M. le Maire s'étant retiré, approuve le Compte Administratif 2014 en Fonctionnement, avec :
9 Voix POUR.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par M. PONCHON Roland, M. le Maire s'étant retiré, approuve le Compte Administratif 2014 en Investissement, avec :
9 Voix POUR.

◆ GESTION DU PERSONNEL

➤ Fin du contrat aidé de l'employé communal

M. le Maire fait part aux conseillers que le contrat emploi aidé de Frédéric Meynent prend fin le 28 février prochain.

Il rappelle les différents contrats qu'il a eus avec la commune :

- 1^{er} contrat du 1^{er} mars 2013 au 31 août 2013 : 6 mois
- 2^{ème} contrat du 1^{er} septembre 2013 au 28 février 2014 : 6 mois
- 3^{ème} contrat du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015 : 12 mois

M. le Maire précise qu'il est actuellement en congés parental depuis le 1^{er} décembre 2014.

M. PONCHON Roland demande si un nouvel emploi aidé va être créé ?

M. le Maire ne s'est pas penché sur la question mais s'il y a nécessité, il est prêt à en débattre.

M. GOTTO Noël souhaite savoir comment la décision de créer un emploi aidé avait été prise ?

M. PONCHON Roland lui précise que les conseillers en place en 2013 avait jugé utile de mettre quelqu'un pour aider l'employé municipal dans les tâches compliquées ou difficiles. De plus, au niveau sécurité, il vaut mieux être deux qu'isolé. Personnellement, il est favorable au renouvellement d'un emploi aidé.

M. GOTTO Noël demande si le contrat s'est bien passé ? si cette embauche a été bénéfique ? et si la municipalité souhaite renouveler ce contrat ?

M. BALANDRAU Xavier pense que cet emploi permettait de libérer du temps à l'employé communal. Actuellement, Didier doit refaire le ménage de la salle polyvalente et de la mairie, il y passe énormément du temps. Cela risque de devenir compliqué quand les beaux jours vont arriver et qu'il va falloir qu'il débroussaille la commune.

Mme RIGUET Marie-Anne demande ce qu'en pense Didier ?

M. BALANDRAU Xavier lui précise que la question ne lui a pas été posée.

Mme RIGUET Marie-Anne se demande s'il ne faudrait pas réfléchir sur une embauche plus permanente de quelqu'un pour seconder Didier si cela s'avère nécessaire.

M. le Maire ne pense pas qu'une embauche passerait dans le budget communal.

M. GOTTO Noël souhaite savoir à combien nous revient un emploi aidé ?

M. le Maire précise qu'un emploi aidé est conditionné par l'âge ou par la durée de chômage. L'aide qui nous est apportée est à hauteur de 85% de son salaire brut.

Si on regarde sur 2014, l'emploi aidé nous est revenu à 270 € (charges comprises) par mois pour 24h soit 3 200 € pour l'année.

M. le Maire propose de réfléchir sur ce sujet entre adjoints et d'en parler avec Didier. S'il y a nécessité, le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

◆ INTERCOMMUNALITE

➤ Quel avenir pour l'intercommunalité : ne doit-on pas l'anticiper ?

M. COLLINET Christophe rejoint le Conseil Municipal le temps de son intervention sur l'intercommunalité.

M. COLLINET Christophe fait part aux conseillers que la Communauté de Communes va missionner un bureau d'étude sur la mutualisation. Ce dernier est également spécialisé dans la politique des territoires.

M. COLLINET Christophe précise également que la Communauté de Communes du Val d'Ay a ses limites dans le temps car elle compte environ 8 000 habitants. Or, le seuil pour constituer une Communauté de Communes est de 20 000 habitants. Il souligne qu'une dérogation de 18 000 – 15 000 habitants pourra être possible mais actuellement on en est loin. Il va donc falloir que la Communauté de Communes du Val d'Ay se regroupe avec d'autres Communauté de Communes. La tendance laisse présager un regroupement avec la Communauté de Communes de St Félicien et Lamastre.

M. COLLINET Christophe rajoute que des compétences comme l'assainissement collectif et l'eau potable tendent à être données aux Communautés de Communes. Vu les différences entre les communes, cela va être compliqué.

Au vu de tous ces points, M. COLLINET Christophe, explique aux Conseillers que le bureau d'étude pourrait également réfléchir aux regroupements des communes. Mais pour cela, pour que ce dernier puisse avoir des directives, il faut savoir le souhait de chaque commune.

M. COLLINET Christophe fait alors part aux Conseillers de l'alternative des « communes nouvelles ». Il explique son inquiétude de la place de notre commune dans une plus grande Communauté de Communes. L'intérêt de se regrouper avec d'autres communes telles que Lalouvesc et St Pierre sur Doux nous permettrait d'avoir plus de poids. Si on reste seul, on risque de disparaître.

De nombreuses questions sont alors soulevées :

- Peut-on se regrouper avec une commune non limitrophe géographiquement ?
- Est-ce que le fait d'être déjà intégré dans une Communauté de Communes peut poser problème ?
- Peut-on jumeler des communes qui ne font pas partie de la même Communauté de Communes ?
- Géographiquement, avec qui se regrouper ? Satillieu ? Lalouvesc ? Saint Pierre ? Saint Alban ?

M. COLLINET Christophe précise que ce sujet reste encore marginal et que nous ne savons pas ce que pensent les autres communes. Il faudrait faire partager nos craintes et nos idées dans un cercle plus grand (Conseillers de chaque commune) et pourquoi ne pas faire venir des communes qui sont déjà dans ce cas là pour nous expliquer leur fonctionnement.

Il pense que si la commune de St Symphorien a pu exister seule jusqu'à maintenant, la date du changement est proche.

• Pour pouvoir en parler au prochain conseil communautaire et se faire une idée du ressenti des autres communes, M. COLLINET Christophe souhaite connaître la position des conseillers :

M. Xavier BALANDRAU pense que si la carte qui se dessine avec le regroupement des Communautés de Communes de St Félicien et Lamastre se confirme, on ne représentera plus grand-chose. Notre commune et celle de Lamastre sont à deux extrémités.

Il précise qu'il ne faut pas amener ce souhait de regroupement comme un affront mais comme une anticipation du futur que l'on aura alors choisit et non qu'on nous aura imposé...

Mme BALAY DUMONTEIL Sylvie est d'accord sur la création d'une « commune nouvelle ».

M. GIRAUD Daniel est d'accord sur le principe de regroupement. Il pense que de toute façon cela nous sera imposé un jour donc autant choisir.

Mme RIGUET Marie-Anne pense que le regroupement peut être intéressant pour nous si on ne veut pas être noyé dans une grande Communauté de Communes.

Mme DESMARTIN Maryvonne est également d'accord. Elle pense que l'avis des autres communes peut être intéressant pour notre décision.

M. GOTTO Noël trouve que la réflexion est intéressante pour ne pas être imposé sur ce que l'on ne souhaite pas. Il souligne qu'il faudrait aussi réfléchir sur ce que l'on veut pour la commune : si on choisit un développement touristique, on tend plus vers une commune comme Lalouvesc par exemple. De plus, si on se regroupe il faudra poser nos conditions sur ce que l'on veut préserver ou non, il y aura des exigences des autres communes, il faut donc se mettre d'accord.

Il précise pour répondre à M. BALANDRAU Xavier que le dynamisme n'est pas forcément un affront.

M.PONCHON Roland trouve qu'un regroupement est non seulement une évidence mais également une nécessité.

Mme ACHIN Nicole est également pour un regroupement mais pense que les mentalités de nos communes rurales ne sont pas prêtes aux changements et que cela va être dure d'y arriver.

• M. BALANDRAU Xavier souhaite revenir sur le bureau d'étude. Il lui semble que le missionner sur la mutualisation est inutile car que deviendra son travail quand la Communauté de Communes du Val d'Ay sera regroupée avec une autre Communauté de Communes ? Tout son travail sera perdu...

Tant qu'à le missionner autant le faire pour quelque chose de durable comme le regroupement des communes.

◆ DIVERS

> Veyrines

M. le Maire fait un point sur le dossier. L'avocat prit par la commune nous a proposé une réponse aux métiers du bois qui a été validée.

M.le Maire a également demandé jusqu'où pouvait aller l'entreprise juridiquement pour avoir une idée du délai pour pouvoir relancer le deuxième appel d'offre.

> Mise en place d'une régie pour la facturation des photocopies

Afin de pouvoir encaisser les photocopies réalisées par les associations et les particuliers, M. le Maire propose d'ouvrir une régie de recettes.

M. GOTTO Noël demande comment on faisait jusqu'à maintenant ?

M. le Maire précise que le problème ne vient pas des particuliers qui sont peu nombreux à venir faire des photocopies mais que depuis la reprise de certaines associations (Amis de Veyrines, Nant et Malpertuis), on observe un grand nombre de copies réalisées. Pour pouvoir encaisser la recette de ces photocopies, il faudrait une régie car le secrétariat n'a pas le droit de prendre de l'argent sans cette dernière.

M. GOTTO Noël souligne qu'une régie suppose une indemnisation de responsabilité pour le ou les régisseurs (en l'occurrence les secrétaires).

M. le Maire précise que cette indemnisation s'élèverait à 9.17 € brut par mois soit 110 € annuel. Il rajoute que sur 2014, environ 800 photocopies ont été réalisées par les associations (Amis de Veyrines, Nant et Malpertuis et ACCA) soit une recette d'environ 80 €.

Vu que la recette engendrée par les photocopies ne couvre même pas l'indemnisation de responsabilité que la commune devrait verser aux régisseurs, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas créer de régie.

En ce qui concerne les particuliers, un cahier sera tenu avec le nom et le nombre de photocopies réalisées sur une année pour se rendre compte du manque à gagner.

En ce qui concerne les associations, elles verseront la somme due sous forme de don à la commune.

> Elections départementales : états de présence du bureau de vote

M. le Maire fait un tour de table pour connaître les disponibilités des Conseillers présents en vue de la tenue du bureau de vote pour les élections départementales qui auront lieu le dimanche 22 et le dimanche 29 mars prochain. Un mail sera envoyé aux Conseillers absents.

Le secrétariat centralisera les réponses et établira un tableau qui sera transmis aux Conseillers par mail.

> Divers

- M. le Maire informe les conseillers que M. Pierre GIRAUD a sollicité un rendez-vous avec Mme MESNAGER, Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche, au sujet de la fermeture de la Trésorerie de Satillieu. Tous les Maires du territoire du Val d'Ay y sont donc conviés **mercredi 18 mars 2015 à 14 H 30 en mairie de Satillieu.**

- M. le Maire fait savoir aux Conseillers que dans le cadre des élections départementales les candidats Laëtitia Bourjat – Jean-Paul VALLON / Brigitte MARTIN – André FERRAND souhaitent rencontrer les élus du val d'ay (maire, adjoints et conseillers). Elle propose une rencontre avec le conseil municipal de la commune le **mardi 10 mars 2015 à 16h30**.

- Toujours dans le cadre des élections départementales, M. le Maire précise que nous avons reçu la liste des réunions publiques menées par les candidats du rassemblement de gauche, écologistes et citoyennes. Ils seront à Satillieu le **vendredi 13 mars à 18h30 à la salle des fêtes**.

- M. le Maire fait part aux membres de la commission finance qu'une commission finances aura lieu le **lundi 16 mars à 8h45**.

M. le Maire précise que Cécile a rendez-vous avec Mme Fort pour finaliser le budget le mardi 17 mars après-midi. Il rajoute que la date limite du vote du budget primitif est le 15 avril 2015.

- M. le Maire avise les Conseillers qu'AGRITEC est passé le vendredi 20 février 2015 pour la vérification électrique de la maison communale, de l'église, de la salle polyvalente ainsi que pour la vérification des jeux. Ils ont laissés des registres en mairie, ils doivent nous faire passer leurs comptes rendus par mail.

TOUR DE TABLES

• Mme RIGUET Marie-Anne :

Elle souhaite savoir si on a eu des nouvelles concernant le courrier que l'on a envoyé suite à la fermeture de la Perception.

M. le Maire l'informe qu'il n'a eu aucun retour.

• M. BALANDRAU Xavier :

Il fait part aux Conseillers de son intention de démissionner de sa fonction d'Adjoint.

M. GOTTO Noël lui demande si c'est sa fonction qu'il souhaite quitter ou si c'est une de ses délégations qu'il souhaite changer ?

M. BALANDRAU Xavier lui répond qu'il n'a pas su trouver sa place, qu'il ne mérite pas ses indemnités.

M. PONCHON Roland trouve sa décision regrettable.

M. GOTTO Noël est surpris de sa décision.

Il avait la délégation la plus compliquée en ce début de mandat et ne pense pas qu'il ai mal rempli sa fonction. Il lui demande d'y réfléchir, d'autant plus que cela va représenter une surcharge pour les deux adjoints restant.

Il lui demande s'il y a une actualité qui le justifie ?

M. BALANDRAU Xavier pense justement qu'il est plus sain qu'il parte suite à une réflexion plutôt qu'à la suite d'une actualité.

M. GOTTO Noël lui demande s'il changerait d'avis si on répartissait les délégations différemment ?

M. BALANDRAU Xavier a murement réfléchi à sa décision et ne pense pas y revenir dessus.

M. le Maire surprit d'apprendre sa décision ce soir lui propose de se réunir entre adjoints pour en discuter.

• M. PONCHON Roland :

Il souhaite réagir suite au mail de l'APSOAR que le Maire a fait suivre aux membres de la commission tourisme, culture et vie associative. Il trouve dommage que le spectacle proposé cette année soit en Octobre. Un spectacle de rue à cette saison est très aléatoire au niveau du temps. Il est plus agréable d'assister à leur spectacle l'été, d'autant plus que la participation de la commune à l'APSOAR n'est pas négligeable. Il souhaite que le Maire prenne contact avec eux pour leur exprimer notre mécontentement.

M. Noël GOTTO pense que si la commune est relayée en fin de saison, on serait en droit de revoir le montant de la subvention versée par la commune. Une prestation en été et une prestation en Octobre n'a pas le même prix.

Conseil Municipal du 24 février 2015

M. le Maire propose de réunir une commission tourisme, culture et vie associative le plus rapidement possible pour en discuter et prendre contact avec eux. Il contactera Matteo pour fixer une date.

M. le Maire lève la séance du Conseil à 22 heures 15 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 31 mars 2015 à 19 heures 00.

Le secrétaire de séance

